



Conseil municipal n°02/2025 du 14 mars 2025

Convocation en date du 07 mars 2025

Affichée le 7 mars 2025

PV DE SEANCE

Tableau de présence :

NOM	P	A	E	AP	Pouvoir donné à :	Reçu le :
M. KLINGLER Lionel	x					
Mme BRICOURT Sandrine (1 <sup>er</sup> adjointe)	x					
M. ELIE Eric (2 <sup>ème</sup> adjoint)	x					
Mme VILLECOURT Marie (3 <sup>ème</sup> adjointe)	x					
M. BUTZER Cédric (4 <sup>ème</sup> adjoint)				x	Denis RENAULT	11/03/2025
Mme CHARMONT Josiane (Conseillère déléguée)	x					
M. PEILLON Alain (Conseiller délégué)	x					
M. GRILLOT Romain		x				
Mme JANAUDY Ophélie	x					
M. MICHALET Morgan	x					
Mme NOWACZYK Monique	x					
M. PETAT Emmanuel	x					
M. RENAULT Denis	x					
Mme ROCHEREAU Cindy		x				
Mme SEVE Brigitte	x					

Public : Néant

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du 07/02/2025
- Vote du Compte Unique Financier (Délibération)
- Vote du budget 2025 (Délibération)
- Réalisation du city-stade – demande de subvention au titre de la DETR (délibération)
- Modification de participation prévoyance employeur (Délibération)
- Informations et questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance après avoir vérifié que le quorum était atteint.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverture à 19h07.

M. Morgan MICHALET est nommé secrétaire de séance.

**OBSERVATION SUR LE PRECEDENT COMPTE-RENDU DU 7 FÉVRIER 2025**

Le compte-rendu de la séance du 7 février 2025 est soumis au vote est adopté à l'unanimité, et sera publié sur le site de la Commune (une version papier est consultable en mairie).

**APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES (CFU) DE L'EXERCICE 2024**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n° 2024-66 en date du 13 décembre 2024 relative à la mise en place du Compte Financier Unique à partir de l'exercice 2024.

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

L'assemblée est invitée à désigner un Président de séance pour le vote du CFU 2024 du budget principal, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire propose de désigner, Madame Marie VILLECOURT, 3<sup>ème</sup> Adjointe, doyenne de l'assemblée.

Madame Marie VILLECOURT présidente de séance et Madame Sandrine BRICOURT, 1<sup>ère</sup> Adjointe déléguée aux finances soumettent à l'assemblée délibérante le CFU 2024 du budget principal dressé par Monsieur Lionel KLINGLER, Maire, et Madame Mireille PELTIER, Comptable de la Collectivité.

### DELIBERATION 2025-03-10

Objet : Budget principal Approbation du CFU 2024

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	351 604,00	1 108 712,50	1 460 316,50
	Recettes réalisées (1)	B	93 993,15	1 161 243,87	1 255 237,02
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	324 850,65	1 587 819,00	1 912 669,65
	Dépenses réalisées (1)	E	278 373,68	956 465,85	1 234 839,53
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-184 380,53	204 778,02	20 397,49
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-26 753,35	479 106,50	452 353,15
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-211 133,88	683 884,52	472 750,64
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-211 133,88	683 884,52	472 750,64

### DELIBERATION 2025-03-12

Objet : Budget eau et assainissement Approbation de CFU

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	32 958,96	113 687,13	146 646,09
	Recettes réalisées (1)	B	32 958,10	110 788,24	143 746,34
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	273 517,00	133 965,00	407 482,00
	Dépenses réalisées (1)	E	57 899,68	127 547,24	185 446,92
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-24 941,58	-16 759,00	-41 700,58
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	240 558,04	20 277,87	260 835,91
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	215 616,46	3 518,87	219 135,33
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	215 616,46	3 518,87	219 135,33

### DELIBERATION 2025-03-14

Objet : Budget local commercial Approbation du CFU

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	11 288,06	12 943,99	24 232,05
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	11 356,38	11 356,38
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	13 145,00	23 091,00	36 236,00
	Dépenses réalisées (1)	E	7 223,51	717,45	7 940,96
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-7 223,51	10 638,93	3 415,42
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	1 856,94	10 147,01	12 003,95
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-5 366,57	20 785,94	15 419,37
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-5 366,57	20 785,94	15 419,37

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide ces résultats.

### Vote des affectations des résultats de fonctionnement pour les différents budgets.

Monsieur le Maire et Mme BRICOURT Sandrine, Adjointe aux finances, présentent et commentent les affectations des résultats de fonctionnement pour les budgets principaux 2024 par chapitre pour les sections investissement et fonctionnement.

#### DELIBERATION 2025-03-11 :

Objet : Budget Principal - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<b>A Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	204 778,02 €
<b>B Résultats antérieurs reportés</b> ligne 002 du compte financier unique, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	479 106,50 €
<b>C Résultat à affecter</b> = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	683 884,52 €
<b>D Solde d'exécution d'investissement</b>	-211 133,88 €
<b>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</b>	0,00 €
<b>Besoin de financement F</b>	=D+E -211 133,88 €
<b>AFFECTATION = C</b>	=G+H 683 884,52 €
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F	211 133,88 €
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	472 750,64 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>	0,00 €

#### DELIBERATION 2025-03-13

Objet : Budget Eau et Assainissement - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024.

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
<b>a. Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-16 759,00 €
<b>dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</b>	0,00 €
<b>c. Résultats antérieurs de l'exercice</b> D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	20 277,87 €
<b>Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)</b> (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	3 518,87 €
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<b>e. Solde d'exécution cumulé d'investissement</b>	215 616,46 €
<b>f. Solde des restes à réaliser d'investissement</b>	0,00 €
<b>Besoin de financement = e. + f.</b>	0,00 €
<b>AFFECTATION (2) = d.</b>	3 518,87 €
<b>1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)</b>	0,00 €
<b>2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)</b>	0,00 €
<b>3) Report en exploitation R 002</b> Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	3 518,87 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (3)</b>	

**DELIBERATION 2025-03-15 :**

OBJET : Budget Local Commercial - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<b>A Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	10 638.93 €
<b>B Résultats antérieurs reportés</b> ligne 002 du compte financier unique, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	10 147.01 €
<b>C Résultat à affecter</b> = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	20 785.94 €
<b>D Solde d'exécution d'investissement</b>	-5 366.57 €
<b>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</b>	0.00 €
<b>Besoin de financement F</b>	=D+E -5 366.57 €
<b>AFFECTATION = C</b>	=G+H 20 785.94 €
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F	5 366.57 €
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	15 419.37 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>	0.00 €

L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré, à l'unanimité **valide** ces affectations pour l'exercice 2024.

**Vote des budgets pour l'exercice 2025**

Monsieur le Maire et Mme BRICOURT Sandrine, Adjointe aux finances, présentent et commentent les budgets principaux 2025 par chapitre pour les sections investissement et fonctionnement.

**DELIBERATION 2025-03-16**

**Objet : Vote du Budget Principal**

SECTION INVESTISSEMENT	
DEPENSES	501 593 €
RECETTES	501 593 €

SECTION FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	1 472 194 €
RECETTES	1 472 194 €

### DELIBERATION 2025-03-17

Objet : Vote du Budget Eau et Assainissement

SECTION INVESTISSEMENT	
DEPENSES	238 683 €
RECETTES	238 683 €

SECTION EXPLOITATION	
DEPENSES	112 206 €
RECETTES	112 206 €

### DELIBERATION 2025-03-18

Objet : Vote du Budget Local Commercial

SECTION INVESTISSEMENT	
DEPENSES	13 432 €
RECETTES	13 432 €

SECTION FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	13 995 €
RECETTES	13 995 €

L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré, à l'unanimité **ADOpte** les Budgets pour l'exercice 2025, équilibrés comme suit après reprise des résultats.

### DELIBERATION 2025-03-19

Objet : Réalisation d'un City Stade – Demande de DETR

Monsieur Emmanuel Petat expose le projet de la réalisation du City Stade dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base de devis à 73 910.33€ HT soit 88 692.40€ TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

- Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : 02/05/2025
- Date prévisionnelle de fin de l'opération : 13/06/2025

L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la réalisation du projet présenté estimé à 73 910.33€ HT ainsi que le plan de financement exposé. Elle autorise le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR ou de la DSIL et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement (EPCI).

### DELIBERATION 2025-03-20

Objet : Modification de la participation prévoyance employeur

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que l'adhésion des agents territoriaux à TERRITORIA MUTUELLE représente pour chacun d'eux une cotisation plus élevée du fait de mode de calcul prenant en compte l'IFSE mensuelle.

Afin de permettre à chaque agent de bénéficier de la prévoyance dans des conditions optimales, Monsieur le Maire propose d'augmenter la participation employeur comme suit :

- Participation à une garantie de prévoyance à 50% de la cotisation plafonnée à 35€ brut par agent.

L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de fixer le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de 50% de la cotisation plafonnée à 35€ brut par agent, par mois, à la couverture de la cotisation assurée par chaque agent qui aura adhéré au contrat découlant de la convention de participation et de la convention d'adhésion signées par l'autorité territoriale, **étant précisé que la participation est désormais attachée à la convention de participation et ne peut plus être versée dans le cas de contrats individuels souscrits auprès de prestataires labellisés,**
- d'autoriser l'autorité territoriale à signer tout acte en découlant,
- d'inscrire au budget les crédits nécessaires au versement de la participation financière de la collectivité à la couverture de la cotisation assurée par chaque agent.

#### QUESTIONS DIVERSES :

Le Maire informe les élus qu'à la suite de la décision prise le 7 février 2025 (délibération 2025-02-01), il a signé le bail emphytéotique avec la société ORION pour la location de la parcelle C 1217 appartenant au domaine privé de la commune, pour l'installation d'un petit parc photovoltaïque comprenant 1688 panneaux.

La séance est levée à 21h05

Le secrétaire de séance,  
Morgan MICHALET



Le Maire,  
Lionel KLINGLER,

